



ECONOMIE



« A new road » / Dette publique

Les propositions de Sandra Johnson seront-elles entendues ?

Au lancement du think tank «A new road», la ministre, secrétaire générale de la présidence de la République Sandra Johnson a fait de pertinentes propositions pour sortir les pays africains du surendettement ...

PAGE 5

ECONOMIE



Consommation locale

Le Togo compte garder le monopole de la production du Gari

Le Gari (farine de manioc), très prisé au Togo est produit depuis la nuit des temps sur le territoire national. C'est un aliment qui est consommé par toutes les classes sociales, même si parfois ...

PAGE 11

Commission de l'Uemoa

Kako Nubukpo s'occupera de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement

PAGE 5

Déclarations infondées

Le groupe des cinq met fin aux spéculations de la DMK

Les responsables de la Dynamique monseigneur Kpodzro viennent de recevoir un véritable camouflet venant du groupe des cinq, composé des ambassades de France, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Délégation de l'Union européenne, et de la coordination du Système des Nations unies.



PAGE 3



Adoption par les députés togolais

Le Togo désormais inscrit à la convention de l'eau et à la Charte africaine sur la sécurité routière

Les projets de lois autorisant l'adhésion du Togo à la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et celui autorisant la ratification de la Charte africaine sur la sécurité routière, ont réuni les députés hier 11 mai 2021 à la représentation nationale. Présidée par Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale, la plénière, huitième de l'année, a été sanctionnée par l'adoption à l'unanimité des parlementaires présents ...

PAGE 11

DERNIERES HEURES

Covid-19 : le professeur Ihou vante les mérites de la riposte au Togo

Incontestablement, le Togo a fait preuve d'une grande élégance dans la gestion de la crise de la Covid-19 sur son territoire. Le professeur Majesté Ihou Wateba, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et membre du Conseil scientifique est revenu largement sur les résultats engrangés, lundi dernier lors d'une émission sur la radio Victoire FM, émettant de Lomé.

«Moi, je suis fier d'être Togolais. Nous aussi nous avons quelque chose à apprendre au reste du monde. Nous avons de très bons résultats », a-t-il affirmé. En effet, notre pays a été relativement peu touché. Même la frayeur d'il y a quelques semaines est en train de quitter nos compatriotes. Il fallait bien sûr craindre une flambée exceptionnelle. La situation que vit l'Inde depuis quelques semaines montre que tout peut arriver dans cette crise.

Selon le professeur Ihou, le Togo est l'un des territoires le plus sûr aujourd'hui, en matière ...

PAGE 3

Réinstallation en Suède

Monseigneur Kpodzro pouvait se balader en toute quiétude à Lomé

Selon des informations confirmées par les premiers responsables de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), l'archevêque émérite de Lomé et son accompagnateur, réfugiés au Ghana depuis quelques mois, sont « exfiltrés » vers la Suède. Leurs vies seraient en danger. Gilbert Bawara, proche collaborateur ...



PAGE 3

	<p>SOMMAIRE</p> <p>Production de gari Des usines bientôt opérationnelles dans la préfecture de Vo</p>  <p>P 4</p>	<p>Musique togolaise / Emorej feat Boy Juliano «Prayer», un titre bien apprécié par le public</p>  <p>P 9</p>	<p>Restauration des écosystèmes Voici pourquoi et comment leur donner une nouvelle vie</p>  <p>P 10</p>
---	--	--	---

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

L'Agence d'Innovation Immobilière relance son activité avec un financement d'une valeur de 9 600 000 FCFA

Installée en 2011, l'Agence d'Innovation Immobilière (All) est une entreprise située dans le quartier Awatamé Adidogome. Elle est spécialisée dans le BTP- Génie Civil. Comme l'entreprise All, le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises togolaises a connu une baisse depuis l'avènement du Covid-19. Pour mettre fin à ce désastre qui ne fait que freiner ses activités, monsieur Egle Komivi Edem s'est rapproché du FNFI pour se renseigner sur les produits de l'Institution. Dans ce numéro de votre rubrique « Echos des bénéficiaires des produits FNFI », Togo Matin vous présente le parcours du jeune promoteur...

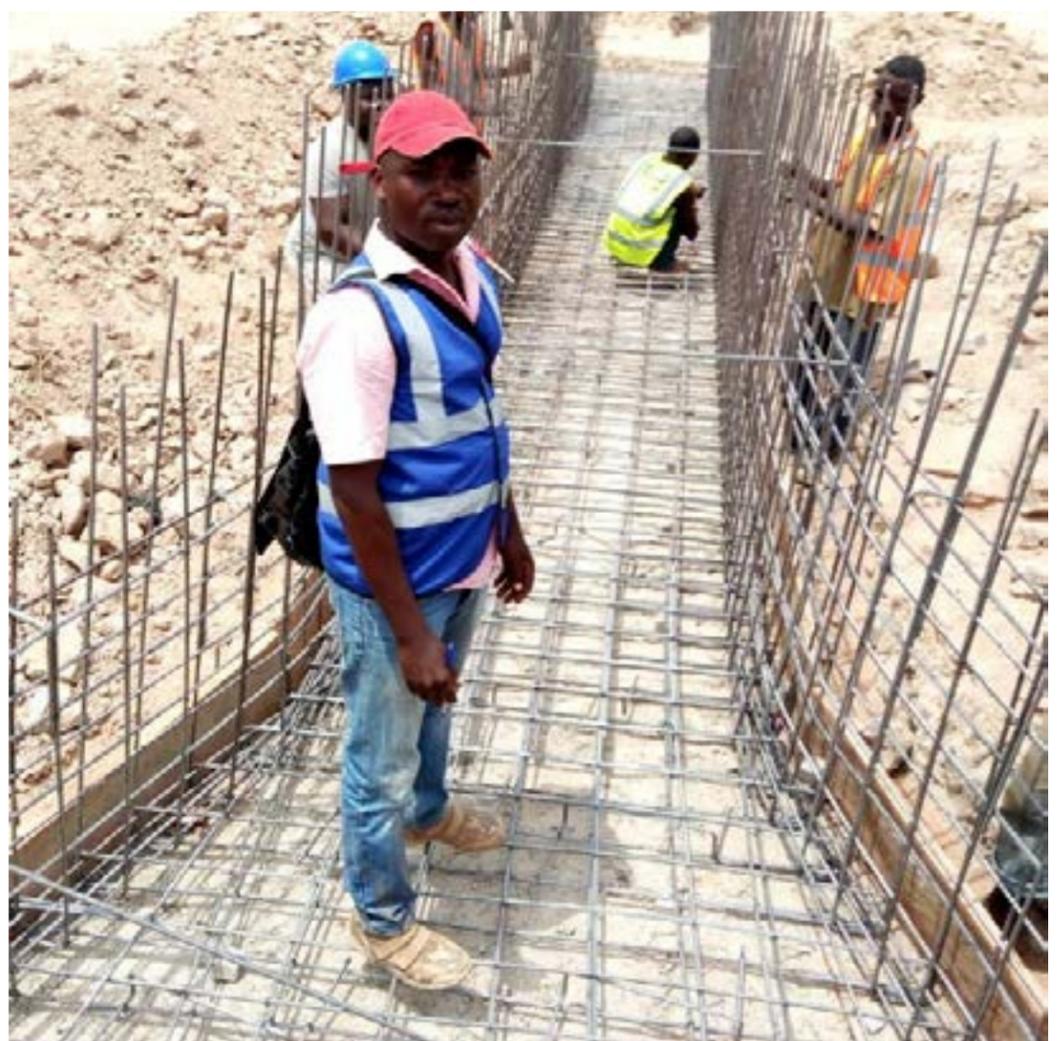
Dans le but d'apporter une aide financière à la population togolaise en cette période de Covid, le Fonds National de la Finance Inclusive a mis en place un mécanisme de financement afin d'aider les entreprises touchées par les effets de la pandémie du Covid 19 à se relancer.

« Avant le Covid-19, le besoin y était puisque à chaque contrat, j'étais dans l'obligation de louer des matériels pour effectuer tous mes travaux, car ces matériels me permettaient de gagner des travaux de sous-traitance dans les grandes entreprises. Malheureusement, avec l'avènement du Covid, les choses ne font que s'empirer, ce qui impacte négativement sur notre chiffre d'affaires. J'ai finalement appris à travers les médias que le FNFI a mis à la disposition

des togolais un fonds de 20 milliards FCFA pour aider les entreprises qui ont été touchées par les effets de la pandémie du Covid 19 à se relancer. J'ai alors saisi cette occasion et rassemblé tous les documents nécessaires que j'ai envoyés via le site www.fnfi.tg comme les conditions l'exigent. Après étude des dossiers, j'ai été contacté et heureusement, j'ai reçu un financement d'une valeur de 9 600 000 FCFA », affirme notre ingénieur.

Monsieur Egle Komivi Edem, responsable de l'entreprise All est enfin soulagé d'avoir trouvé le moyen de relancer ses activités. Il a investi une partie de cette somme dans ses activités et prévoit mettre en place des stratégies pour faire face sans difficultés au remboursement de son crédit.

«Ce financement m'a permis



Egle Komivi Edem

de réaliser mes projets sans difficultés et avoir une marge bénéficiaire, j'ai pensé aussi à mettre à ma disposition tous les matériels nécessaires pour le bon déroulement de mon

activité. Je n'oublie pas qu'il s'agit d'un crédit et qu'il sera question de remboursement, alors j'ai déjà quelques stratégies que j'ai mis en place afin d'être en règle vis-à-vis du remboursement.

Je profite de l'occasion pour dire un sincère merci au gouvernement surtout à tout le personnel du FNFI pour l'effort qu'il fourni au sein de cette Institution ».

KD

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... de sécurité sanitaire. «Vous courez 100 fois moins de risques de contracter la Covid-19 au Togo, qu'ailleurs dans la monde », a-t-il ajouté. C'est dire donc qu'un travail de fond a été fait dès l'apparition de cette

maladie pour éviter une large propagation, et surtout mettre en place des méthodes de prise en charge efficaces. D'ailleurs, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vante les mérites de la prise en

charge, qui est toujours à ce jour gratuite. « Il y a un mois, 130 personnes sont passées en réanimation intensive. Nous n'avons perdu que 8 », a-t-il indiqué.

Le professeur Ihou assure que « la situation est

sous contrôle au Togo ». Toutefois, la prudence doit demeurer la règle. L'on doit continuer à maintenir la riposte à un haut niveau jusqu'à ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare officiellement la

pandémie terminée. Pour en arriver là, il faudrait garder patience pendant quelques mois encore. D'ici là, les vaccins auront peut-être réussi à créer l'immunité collective dans la plupart des pays.

Edem Dadzie

Réinstallation en Suède

Monseigneur Kpodzro pouvait se balader en toute quiétude à Lomé

Selon des informations confirmées par les premiers responsables de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), l'archevêque émérite de Lomé et son accompagnateur, réfugiés au Ghana depuis quelques mois, sont « exfiltrés » vers la Suède. Leurs vies seraient en danger. Gilbert Bawara, proche collaborateur de Faure Gnassingbé dément toute volonté de nuire. D'ailleurs, il pense que monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro et son accompagnateur pouvaient rester tranquillement sur le territoire national. Pour lui, il s'agit tout simplement d'une réinstallation.



Gilbert Bawara

«Ce qu'on peut souhaiter c'est qu'il reste dans son milieu naturel, qu'il se femme d'un tel âge, réveille auprès des siens,

qu'il puisse se balader tranquillement dans la ville de Lomé. En avril 2020, s'il y avait une volonté d'inquiéter l'archevêque émérite, cela aurait été fait. Et pourtant, il a été tranquillement conduit chez lui», a affirmé Gilbert Bawara.

Pour avoir été fonctionnaire des Nations unies, monsieur Bawara explique cette réinstallation par deux raisons essentielles. « Lorsque vous êtes demandeur d'asile ou réfugié dans un pays et que vous ne respectez pas les conditions imposées par les autorités locales, ceux-ci peuvent exprimer le désir de vous transférer ailleurs. D'un autre côté, il est possible que les personnes concernées fassent une demande de réinstallations», a affirmé le ministre de la Fonction publique.

La rédaction

Déclarations infondées

Le groupe des cinq met fin aux spéculations de la DMK

Les responsables de la Dynamique monseigneur Kpodzro viennent de recevoir un véritable camouflet venant du groupe des cinq, composé des ambassades de France, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Délégation de l'Union européenne, et de la coordination du Système des Nations unies.



Les drapeaux des cinq

«Le G5 souhaite faire savoir que lors d'une réunion avec la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK) le 4 mai 2021, il a exhorté cette dernière à ne plus publier de communiqués attribuant des déclarations non vérifiées à des membres du G5 et l'a encouragée à participer au processus de concertation organisé par le gouvernement», peut-on lire dans un communiqué publié par les ambassadeurs.

C'est un véritable camouflet pour le regroupement qui depuis un moment cherche désespérément un soutien international. Ce désaveu montre à suffisance que sur le plan diplomatique, Agbéyomé Kodjo et les siens sont désarmés.

La rédaction

Développement

Mieux profiter de l'énorme potentiel de la diaspora togolaise

Le Togo veut mieux profiter de l'énorme potentiel dont regorge sa diaspora. Dans cette optique, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, a lancé lundi dernier à l'hôtel Sarakawa de Lomé, le guichet diaspora et le programme d'actions pour le renforcement des contributions de la diaspora togolaise au plan Togo 2025.



Professeur Robert Dussey lors du lancement

Les transferts financiers venant de la diaspora, représentent près de 8% du PIB et sont estimés à 451 millions de dollars US (243 236 657 400,00

Franc CFA) en 2018, 458 millions de dollars US (247 549 000 000,00 Franc CFA) en 2019 et 441 millions de dollars US (238 360 500 000,00 Franc

CFA) en 2020. Face à cette réalité, le ministre Dussey a rappelé l'importance d'une implication plus adéquate des Togolais de l'extérieur dans le processus de développement comme le préconise la vision qui sous-tend la feuille de route du gouvernement en faveur de la diaspora togolaise, présentée le 1er avril 2019.

Le guichet diaspora est l'organe technique d'appui du Haut conseil des Togolais de l'extérieur (HCTE) qui élabore des mesures et des stratégies en vue d'inciter et d'encourager les Togolais résidant à l'étranger à réaliser des projets au Togo, à attirer des investissements vers notre pays et ainsi participer au développement économique, social et culturel du pays et promouvoir son rayonnement

dans le monde. Il est chargé, en outre, d'inciter l'épargne des Togolais de l'extérieur aux fins d'investissement au Togo, de favoriser l'émergence de groupes d'investisseurs au sein de la communauté togolaise de l'étranger, de mobiliser des investisseurs et autres partenaires internationaux.

Pour l'année 2021, il sera chargé de mettre en œuvre deux projets phares du plan d'actions : le recensement des Togolais de l'extérieur et le répertoire des entrepreneurs et des investisseurs issus de la diaspora. Au titre des années 2022 et 2023, le programme d'actions vise à mettre en œuvre divers projets : la plateforme de placement des Togolais de l'extérieur dans les structures publiques nationales et

internationales et dans les multinationales, les outils de suivi des contributions et de facilitation des projets et des investissements de la diaspora au Togo (l'Observatoire de la diaspora togolaise, le guide des facilitations aux projets des Togolais de l'extérieur au service du développement, le guide des Dispositifs d'appui et d'accès aux financements), un incubateur dédié à la diaspora togolaise, une plateforme d'appui aux partenariats portés par la diaspora togolaise dans le cadre de la coopération décentralisée avec les communes togolaises et d'autres programmes internationaux ainsi que la préparation de la création du Fonds d'investissement des Togolais de l'extérieur (Fitex).

TM

ACTE D'APPEL

2^e ORIGINAL

L'an deux mil vingt et un
Et le vingt deux (22) Avril à 05 heures 50 minutes ;

A la demande de **Monsieur TCHALIM Tchaa-kozah**, retraité demeurant et domicilié à Ouagadougou (BURKINA-FASO) de passages réguliers à Lomé ;

Assisté de **Maitre ALI Badjouma**, Avocate au Barreau du Togo, rue d'Akébou Sino- Aéroport (derrière la Pharmacie de l'Aéroport), 01 B.P. : 3513 Lomé 01, Tél. 22 61 40 47, Fax : 22 61 41 47, au cabinet de qui domicile est élu ;

J'ai :

NOËL ALOEYI Komlan
Huissier de Justice Fils de Tribunal
227 Avenue de la Liberté et la Cour d'Appel
B.P. 1223 BP 1228 Yoh 22 52 92 78
Tél. 22 61 40 47 / Fax 22 61 41 47
E-mail : aloeyi@togo.net

Signifié et laissé à :

Madame Maimouna Ndiaye DIOP, Fonctionnaire de la Banque Africaine du Développement (BAD), demeurant et domiciliée à Lomé, immeuble de la BOAD, 6^{ème} étage, 68, Avenue de la libération 01 BP 2722 Lomé. Tél : 93 00 54 43 où étant et parlant à son domicile par le moyen de son conjoint, Monsieur Ndiaye DIOP, plus au service de la Banque Africaine du Développement (BAD) nous a déclaré que les employés de la BAD ne travaillent plus au service de la Banque Africaine du Développement (BAD) depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons procédé à la signification par affichage à la Cour d'Appel de Lomé ;

Qu'à mon requérant est appelant, comme de fait et par les présentes, il interjette formellement appel contre le jugement N°1479/19 rendu le 07 juin 2019 par le Tribunal de Première Instance de Lomé, et ce, pour les torts et griefs que lui cause ledit jugement, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'appel de Lomé ;

Et pour voir statuer sur le mérite dudit appel, j'ai Huissier susdit et soussigné, à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, donné assignation à la requise, à l'adresse ci-dessus indiquée, d'avoir à **COMPARAITRE LE MERCREDI, 09 JUI 2021 A NEUF (09) HEURES** jours et heures suivants s'il y a lieu par-devant la Chambre civile extraordinaire de la

①

REQUETE

A Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé

Monsieur TCHALIM Tchaa-kozah, retraité demeurant et domicilié à Ouagadougou (BURKINA-FASO) de passages réguliers à Lomé ;

Assisté de **Maitre ALI Badjouma**, Avocate au Barreau du TOGO, rue d'Akébou Sino-Aéroport (derrière la Pharmacie de l'Aéroport), 01 B.P. : 3513 Lomé 01, Tél. : 22 61 40 47, au cabinet de qui domicile est élu ;

A l'honneur de vous exposer :

Que par exploit en date du 22 avril 2021 de Maitre ALOEYI Komlan, Huissier de justice à Lomé portant appel contre le jugement N° 1479/19 rendu le 07 juin 2019 par le Tribunal de première instance de Lomé, il a fait donner assignation à madame Maimouna Ndiaye DIOP, Fonctionnaire de la Banque Africaine du Développement (BAD) demeurant et domiciliée à Lomé, immeuble de la BOAD, 6^{ème} étage, 68 Avenue de la libération pour l'audience du mercredi, 09 juin 2021 ;

La requise n'ayant pas de domicile ou de résidence connue à Lomé et suite aux investigations de l'Huissier instrumentaire auprès des agents de sécurité aux portes de la Banque Africaine du Développement (BAD) révélant que les employés de ladite banque travaillent en ligne, celui-ci a procédé à la signification par voie d'affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'appel de Lomé sis au Palais du renouveau ;

Qu'il résulte de l'article 58 du Code de procédure civile togolais que « lorsque la partie destinataire n'a de domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge » ;

C'est pourquoi Monsieur TCHALIM Tchaa-kozah vous prie de bien vouloir désigner tel journal ou périodique de diffusion nationale dans lequel sera insérer l'exploit en date du 22 avril 2021 portant acte d'appel, ce conformément aux dispositions de l'article 215 du Code de procédure civile togolais ;

Voir rappeler le caractère exécutoire de la décision à intervenir sur minute avant enregistrement ;

Dire qu'il vous en sera référé en cas de difficultés ;

Fait à Lomé, le 26 avril 2021.
Pour le requérant
Son conseil

ALI BADJOURA BERTHE
Avocat
au Barreau du TOGO

PJ :
Exploit en date du 22/04/2021 portant acte d'appel.

③

Cour d'appel de Lomé sise au Palais du Renouveau de ladite ville et statuant en matière civile immobilière ;

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la chambre civile extraordinaire de la Cour d'appel tant pour les motifs exposés devant le premier juge que ceux à exposer devant la Cour de céans, d'infirmer le jugement N°1479/19 rendu le 07 juin 2019 par le Tribunal de Première Instance de Lomé, et par conséquent, voir adjuger à l'appelant l'entier bénéfice de ses demandes contenues dans ses conclusions exposées devant le premier juge et celles qu'il entend exposer devant la cour de céans ;

PAR CES MOTIFS

Et ceux à déduire en temps opportun, il échet de :

A- En la Forme :

Recevoir l'appelant en son action régulière contre le jugement N°1479/19 rendu le 07 juin 2019 par le Tribunal de Première Instance de Lomé ;

B- Au Fond :

- Mettre à néant le jugement dont appel ;

Statuant à nouveau :

- Voir adjuger à l'appelant l'entièreté de ses demandes contenues dans les conclusions qu'il a exposées devant le premier juge et celles qu'il entend formuler devant la Cour de céans ;

Sous toutes réserves
Et pour qu'elle ne l'ignore
Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30 000 Francs CFA.

L'HUISSIER

NOËL ALOEYI Komlan

②

ORDONNANCE N° 0751/2021

Nous KOMINTE DINDANQUE Président de la Cour d'appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et la pièce y jointe ;

Vu les dispositions des articles 58 et 215 du Code de procédure civile togolais ;

Désignons TOGOMATIN en vue de l'insertion de l'exploit en date du 22 avril 2021 de Maitre ALOEYI Komlan, Huissier de justice à Lomé portant acte d'appel à la demande de Monsieur TCHALIM Tchaa-kozah dans le dossier l'opposant à madame Maimouna Ndiaye DIOP, demeurant et domiciliée à Lomé, immeuble de la BOAD 6^{ème} étage, 68, Avenue de la libération ;

Rappelons notre décision exécutoire sur minute avant enregistrement ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre Cabinet,
Le 04/05/2021

LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LOMÉ

KOMINTE DINDANQUE

④

Production de gari

Des usines bientôt opérationnelles dans la préfecture de Vo

Des usines de production de gari seront bientôt opérationnelles dans la préfecture de Vo, a indiqué le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa S.A). 5 unités de production seront installées dans la localité.

La préfecture de Vo est connue pour sa spécialité en fabrication de gari de meilleure qualité. Mais la production de cette farine fabriquée à base du manioc se fait souvent dans des conditions difficiles par des femmes. Ainsi, le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques accompagne les populations de la localité dans la mise en place de 5 unités de production de gari. D'après le Mécanisme, ces unités rentreront bientôt dans leur phase opérationnelle.

Les machines et

équipements modernes nécessaires ont été reçus la semaine dernière. « Le ton est ainsi donné pour le démarrage effectif de ces activités qui, à coup sûr, révolutionnera les pratiques traditionnelles de production. Cinq unités au total seront implantées dans toute la préfecture.

La première usine démarrera à Gnita, dans le canton d'Akoumapé, où des centaines de femmes organisées en coopératives grâce au Mifa S.A, exercent dans la transformation du manioc en ses produits dérivés », a précisé le

Mécanisme.

L'installation de ces usines de production est une bonne nouvelle pour les populations de la préfecture de Vo. Elles permettront non seulement de créer d'autres emplois, mais aussi d'améliorer les conditions de travail surtout des femmes qui travaillent dans la transformation de manioc.

L'implantation de ces usines remonte au 11 janvier 2020, lors d'une visite du président de la République Faure Gnassingbé dans la localité. Au cours de cette visite, il a rencontré environ 500 membres de



Réception des machines

coopératives de production de gari de la préfecture et a également annoncé l'implantation de ces usines.

Bien avant l'implantation des usines, des membres de coopératives ont été formés sur la nouvelle méthode de transformation

du manioc. L'objectif de cette formation qui a été réalisée avec l'appui du Mifa S.A. est d'assurer la sécurité alimentaire sur le plan national et rendre compétitif le gari de la préfecture de Vo sur le plan international.

Félix Tagba

« A new road »/Dette publique

Les propositions de Sandra Johnson seront-elles entendues ?

Au lancement du think tank «A new road», la ministre, secrétaire générale de la présidence de la République Sandra Johnson a fait de pertinentes propositions pour sortir les pays africains du surendettement. Ce premier think tank africain dédié aux dettes publiques et au financement des économies africaines a été officiellement lancé le 6 mai dernier à Abidjan en Côte d'Ivoire.

La ministre, secrétaire générale de la présidence de la République a indiqué au cours de son intervention que le coût de la dette des pays africains est très élevé, ce qui occasionne leur surendettement. Pour elle, les pays ont du mal à accéder au marché à cause des taux de maturité relativement faible.

Mme Sandra Johnson propose de revisiter les

dispositions existantes. «Un des plaidoyers c'est de revisiter les dispositions existantes pour voir dans quelle mesure nous pourrions défendre cette situation et permettre à nos Etats de bénéficier des taux de maturité relativement longs», a-t-elle précisé.

La ministre, secrétaire générale de la présidence de la République recommande aux Etats africains un



Sandra Johnson

partenariat public-privé solide. «Il s'agira pour nous de réfléchir à notre propre capacité. D'où l'importance de faire du secteur privé un partenaire stratégique, mais en s'assurant que le

partenariat public-privé que nous aurons à mettre en place ne sera pas créateur de dettes mais de soutien au développement et à la croissance», a indiqué Mme Sandra Johnson.

Mme Sandra Johnson est parmi les membres fondateurs de ce think tank. On retrouve également d'autres Togolais parmi les membres fondateurs, notamment le Professeur Kako Nubukpo, ancien ministre chargé de la Prospective et représentant du Togo à la commission de l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest africaine) et Félix Edoh Kossi Amenounve, directeur général de la BRVM (Bourse régionale des valeurs mobilières) et président de l'Association des bourses africaines.

Félix T.

Commission de l'Uemoa

Kako Nubukpo s'occupera de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement

Après avoir prêté serment, le nouveau président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), Abdoulaye Diop a procédé à la répartition des différents départements. Le Togolais Kako Nubukpo s'occupera de l'agriculture.

Le département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement est attribué à l'ancien ministre chargé de la Prospective et représentant du Togo à la commission de l'Uemoa, Kako Nubukpo. Sa mission sera d'œuvrer à la création d'un environnement propice aux investissements et au développement de l'entrepreneuriat agricole, de

veiller au développement des filières agricoles et à la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'ancien ministre de la Prospective doit également contribuer à la gestion durable de la pêche, à l'harmonisation et à la coordination des interventions en matière de gestion des ressources en eau.

Dans sa tâche, Prof Kako

Nubukpo travaillera pour le renforcement de la gouvernance en matière de conservation et de valorisation durable des ressources naturelles. La gestion des ressources naturelles transfrontières et la promotion d'un environnement sain et durable dans l'espace communautaire font aussi partie de sa mission.

Pour rappel, le président de la commission de l'Uemoa et les 7 membres de la commission ont prêté serment lundi 10 mai dernier à Ouagadougou



Kako Nubukpo

devant la Cour de Justice de l'Union. Cette cérémonie de prestation de serment s'est déroulée au cours d'une audience solennelle

publique extraordinaire. Elle a été présidée par le président de cette cour Daniel Amagoïn Tessougou.

F.T.

Croix-Rouge

Entre finalité et responsabilité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contribue à l'extension et à la promotion du Droit international humanitaire (DIH). En assurant sa diffusion, en exerçant une action constante auprès des Etats, il s'efforce d'en faire respecter les principes et l'application lors des conflits. Il met également tout en œuvre pour favoriser l'adoption de règles toujours plus protectrices. Ainsi, la Croix-Rouge, en témoignant de son action constante en faveur des victimes, et en diffusant son éthique de tolérance et de dialogue contribue à la prévention des conflits et des tensions. Regroupant 97 millions d'hommes et de femmes. On compte maintenant des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans 176 pays du monde, dont le Togo.

L'action déterminante multiforme du CICR au Togo depuis 2013

Pour le bureau togolais du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), c'est l'heure de faire le bilan d'une année d'activité dans le pays. L'organisation dont le siège est à Genève n'a pas pour seule mission de fournir une assistance médicale, son rôle est également civique. C'est ce qu'avait expliqué son directeur à l'époque, Emmanuel Placca. Parmi les actions menées, une opération au sein de la prison d'Atakpamé et de celle de Lomé afin de soigner plus les prisonniers et d'assainir les locaux en collaboration avec la Croix Rouge togolais. Le CICR a porté secours à près de 2000 membres de l'ethnie peuhle, réfugiés à Mogou à la suite de violences intercommunautaires dans le département de l'Oti (nord du Togo). Lors des élections législatives, la Comité a formé

une centaine de sous-officiers de la police et de la gendarmerie aux principes humanitaires universels appliqués au maintien de l'ordre. De leurs côtés, les Casques bleus togolais ont reçu une formation sur les notions essentielles du droit international humanitaire avant leur déploiement sur le théâtre des opérations, en Côte d'Ivoire et au Mali. Le CICR a également contribué à la sensibilisation des habitants des zones inondables des préfectures des Lacs et du Bas-Mono sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et de traitement de l'eau. Enfin le Comité international, et c'est bien normal, apporte son concours à la formation des volontaires de la Croix Rouge togolaise.

Source: Republic of togo

Missions et mandats du CICR



Toute l'action du CICR est fondée sur la mission suivante, qui est l'expression synthétique de sa nature et de sa spécificité: « Organisation impartiale, neutre et

indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels ». La vocation du CICR est exclusivement humanitaire, il possède un statut neutre et indépendant. Il intervient dans les situations de conflit armé ou de troubles internes, avec pour mission essentielle de diminuer les souffrances des victimes de ces violences, sans distinction d'appartenance politique, ethnique, religieuse ou sociale. Pour ce faire, il

doit être reconnu par toutes les parties au conflit dans les zones où il travaille. D'autre part, il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge là où il existe déjà un conflit. Le mandat du CICR est reconnu en droit et lui a été confié par la communauté internationale: les conventions de Genève citent en effet nommément le CICR pour l'accomplissement de diverses tâches humanitaires indispensables en cas de conflit armé. À cela s'ajoutent les statuts du CICR, sur la base desquels l'organisation peut développer ses activités dans les situations de violence interne bien que celles-ci ne soient pas couvertes par les Conventions.

Statut juridique régissant le CICR



Des membres de la Croix-Rouge

Selon ses propres statuts, le CICR est une association de droit suisse régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Ce statut juridique formel s'accompagne cependant d'un certain nombre de traits qui en font une entité du droit international à part entière. En effet, dès sa création en 1863, les États lui ont accordé une reconnaissance au travers de traités internationaux. Ainsi, son existence est reconnue formellement par les États parties aux conventions de Genève de 1949 et à leurs protocoles additionnels de 1977. Un certain nombre d'États ont même estimé possible

de conclure avec le CICR des accords de siège, à l'image de la Suisse (Accord entre le Comité international de la Croix-Rouge et le Conseil fédéral Suisse en vue de déterminer le statut juridique du Comité en Suisse, 19 mars 1993). Ainsi, il dispose de privilèges (essentiellement fiscaux) ainsi que d'immunités dans de nombreux pays. Le CICR dispose du statut d'observateur aux Nations unies depuis la résolution du 16 octobre 1990 45/6 de l'Assemblée générale, « eu égard au rôle et aux mandats particuliers qui lui ont été assignés par les conventions de Genève du 12 août 1949 ».

Leadership et intégrité dans leurs missions au Togo



Exercice de simulation lors formation de la Croix-Rouge togolaise

Dans un monde où l'excellence, l'intégrité, le respect d'un bon comportement deviennent une exigence, toute organisation veut se faire compter parmi les meilleures. Des représentants de 49 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont réunis cette à Lomé. Les travaux de la rencontre ont porté sur un forum en lien avec le leadership, la réflexion sur la conférence internationale et la réunion du partenariat. Ainsi, face aux changements climatiques et aux situations d'urgence de plus en plus importantes, l'organisation a planché sur le leadership et l'intégrité. Sans oublier l'action humanitaire impartiale, neutre et de volume satisfaisant constitue la raison d'être des

différentes composantes de l'organisation internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'agit pour les sociétés de la Croix-Rouge, de « faire leur propre autocritique s'organiser à continuer afin de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables », a laissé entendre docteur Fatoumata Nafo Traoré, directrice région Afrique de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'ouverture du forum a été faite par le professeur Moustafa Mijiyawa, ministre togolais de la Santé et de l'Hygiène publique. Il a exhorté les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à maintenir leurs fondamentaux impérissables.

Source: L-frii

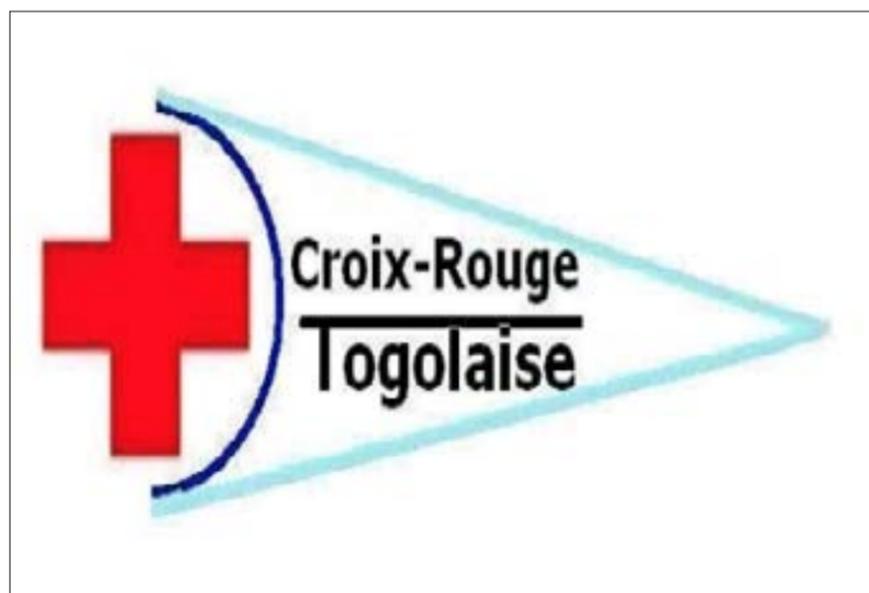
des communautaires. La formation suivie de l'évaluation des secouristes est une assertion qui en témoigne cet engagement. Dans la préfecture de Sotouboua, à Sassa-Mono et à Boualé, les candidats ont suivi la formation et l'examen sur le secourisme, 05 jours durant. Une mention bien est approuvée à la suite des travaux. L'évaluation a permis de juger la capacité des candidats sur les gestes qui sauvent avant de déclarer aptes tous ceux qui vont réussir aux évaluations. Après 40 heures de formation, les candidats de Sassa-Mono et de Boualé ont été soumis à l'évaluation. Le jury composé de Edewou Kossi, N'zonou Akaka et Zakari Abdounassirou ont délibéré. Un résultat impressionnant est atteint. 26 formés admis déclarés sur 28 à Sassa-Mono. A Boualé, sur 35 candidats formés, 31 admis ont convaincu, dont 1 recyclé. La formation a été assurée à Sassa-Mono par Yowouwazouwe Tangaladem et à Boualé, M. Ouro-Agri Tchassanti était aux soins des siens.

« Cette action mérite d'être soutenue et accompagnée. C'est le lieu d'adresser mes sincères félicitations participants, aux formateurs et aux membres du jury », a déclaré Sabso Massama, agent de mobilisation communautaire Sotouboua. « C'est au lieu de renouveler nos reconnaissances aux autorités locales et aux animateurs pour leur facilitation », a-t-il ajouté. La Croix-Rouge est indépendante de tous pouvoirs et libre de toute

influence. C'est elle qui doit être la dirigeante de ses décisions, de ses gestes et de ses paroles. Elle doit conserver une autonomie qui lui permet d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge, de se montrer égalitaire envers les humains et de rester universelle. Afin que chaque personne lui accorde sa confiance, la Croix-Rouge doit s'abstenir de prendre part aux désaccords, aux combats et batailles, autrement dit aux problèmes d'ordre militaires, mais également aux différends d'ordre politique, racial, religieux ou philosophique. Ce principe demande une grande maîtrise de soi ainsi qu'un long apprentissage. La neutralité est un premier pas vers la sagesse et peut être vers la paix. Dans l'enseignement de la Croix-Rouge, ce principe comporte deux significations. Premièrement, il désigne la neutralité dans le domaine militaire, c'est pourquoi les ambulances et les hôpitaux militaires étaient reconnus neutres. Ils étaient également protégés et respectés par les combattants. Dans le terme de neutralité, il faut comprendre que les blessés lors de combats ne sont plus considérés comme des ennemis et que ceux qui les soignent se trouvent au-dessus des batailles. Deuxièmement, on utilise ce terme pour désigner la discrétion de la Croix-Rouge par rapport aux opinions politiques, philosophiques, morales ou religieuses.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

La Croix-Rouge togolaise forme les communautés



Dans le cadre de la promotion des sections locales de la Croix-Rouge togolaise et en vue de renforcer les capacités des membres et volontaires, la Croix-Rouge Suisse a appuyé la Coordination régionale de la

Centrale à travers le projet « Survie de la mère et de l'enfant ». La Croix-Rouge togolaise, coordination région Centrale appuyée par la Croix-Rouge Suisse, a mené des actions en mars 2019, au grand bénéfice

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS

tm TOGOMATIN

SUR MON KIOSK.com | **www.monkiosk.com**

sur le portail | **Lome.com** | **www.alome.com**

WWW.TOGOMATIN.TG

Twitter: @Togomatin1
Facebook: Togomatin
Instagram: Instagram.com / togomatin
Website: www.togomatin.tg

EID MUBARAK



**BANK OF AFRICA VOUS SOUHAITE
UNE BONNE FÊTE**



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



www.boatogo.com

Cinéma/ La Maison Junior

Les scénaristes africains prennent en main la saison 2 de «Junior des idées en or»

L'écriture de la saison 2 de de la série d'animation « Junior des idées en or » est confiée à une dizaine de scénaristes africains venus du Bénin, du Burkina Faso, de la République démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo. Ces dix jeunes participent à une résidence d'écriture scénaristique dénommée « La Maison Junior » au Togo.



L'affiche de l'atelier d'écriture

Âgés de 20 à 33 ans, ces scénaristes imaginent la saison 2 de la série d'animation "Junior des idées en or", une série d'animation qui retrace les aventures d'une bande d'enfants africains. La formation est proposée par l'association « La Maison Junior », fondée par Page 49, une société spécialisée dans le développement de contenus audiovisuels pour la jeunesse, la société togolaise Yobo Studios, et l'Association togolaise de cinéma d'animation (ACTA). « C'est une opportunité de formation professionnelle par des scénaristes pour créer des contenus animés

qui nous ressemblent, qui retracent les réalités de l'Afrique, et transmettre ce que nous avons appris lors de ces différentes formations », déclare Odilon Edjedji, participant à l'atelier.

La saison 1 de ladite série est réalisée par des scénaristes français. Cette fois «ce sont des scénaristes africains qui vont parler du quotidien d'enfants africains », explicite Christophe Guignement, scénariste et auteur de dessins animés et cofondateur de l'association la Maison Junior. « Sur la première saison, ce sont des

scénaristes français qui ont fait cette série et qui ont parlé du quotidien des enfants africains. Là, on inverse la proposition : ce sont des scénaristes africains qui vont parler du quotidien des enfants africains avec une vocation internationale, c'est-à-dire pour l'Europe. Cette série doit être audible pour les Européens, tout en étant reconnaissable ici », ajoute-t-il.

Par ailleurs, deux slameurs-rappeurs togolais participent également à la formation pour les aider à concevoir la chanson de la série.

La rédaction

Musique togolaise / Emorej feat Boy Juliano «Prayer», un titre bien apprécié par le public

Le titre «Prayer» est le fruit de la collaboration entre les artistes togolais « Emorej » feat «Boy Juliano». Bien avant sa sortie officielle, le morceau a cartonné grâce à la pré-communication.

Si le jeune Juliano n'est plus à présenter dans l'arène musicale togolaise, Emorej quant à lui n'est pas très connu de la scène togolaise. En duo avec le « tubeboy » Juliano, « Emorej » révèle son talent avec sa voix assez « singulière » et très « posée ». « La prière est le moyen établi par Dieu pour nous permettre d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, d'être secourus dans nos besoins », écrit Emorej sur son compte YouTube « Emorej official ». Écrit essentiellement en Ewe, le texte « Prayer » est une prière et une reconnaissance envers le Créateur du temps et de l'espace. « Avec le président des Hustlers Juliano,



Emorej & Juliano

nous vous présentons la Prière Nationale... », a écrit également Emorej.

Ce morceau à quelques jours de sa sortie rafle des vues sur le streaming de téléchargement YouTube. « Ce qui s'est passé la nuit durant avant que le jour ne se lève ; si on me le demande, je l'ignore (...). Je me suis couché et me suis réveillé, ma prière du matin est que la journée soit bonne », un petit extrait de la chanson « Prayer ».

Nadia E.

Lire

« Crime et châtiement » de Fiodor Dostoïevski. Ed Beq. Pp 09-11

«...L'air étouffant, la foule, la vue des échafaudages, de la chaux, des briques étalées un peu partout, et cette puanteur spéciale bien connue de tous les Pétersbourgeois qui n'ont pas les moyens de louer une maison de campagne, tout cela irritait encore les nerfs déjà bien ébranlés du jeune homme. L'insupportable relent des cabarets, particulièrement nombreux dans ce quartier, et les ivrognes qu'il rencontrait à chaque pas, bien que ce fût jour de semaine, achevaient

ce mélancolique et horrible tableau. Une expression d'amer dégoût glissa sur les traits fins du jeune homme. Il était, soit dit en passant, extraordinairement beau, d'une taille au-dessus de la moyenne, mince et bien fait ; il avait de magnifiques yeux sombres et des cheveux châtain. Bientôt il tomba dans une profonde rêverie, une sorte de torpeur plutôt, et il continua son chemin sans rien remarquer ou, plus exactement, sans vouloir rien remarquer de ce qui l'entourait. De loin en loin cependant, il marmottait quelques mots indistincts, par cette habitude de monologuer,

dont il s'avouait tout à l'heure atteint ; il se rendait compte que ses idées se brouillaient parfois dans sa tête, et qu'il était extrêmement faible : il n'avait presque rien mangé depuis deux jours. Il était si misérablement vêtu, que tout autre, à sa place, même un vieux routier, n'eût point osé se montrer dans la rue en plein jour avec ces loques sur le dos. Il est vrai que le quartier où il habitait en avait vu bien d'autres. Le voisinage des Halles centrales, les maisons closes fort nombreuses, la population d'ouvriers et d'artisans entassée dans ces ruelles et ces impasses du centre de

Pétersbourg coloraient de teintes si cocasses le tableau de la rue, que la silhouette la plus hétéroclite ne pouvait éveiller l'étonnement. Mais l'âme du jeune homme était pleine d'un si cruel mépris, que malgré sa fierté naturelle et un peu naïve, il n'éprouvait aucune honte à exhiber ses haillons. Il en eût été autrement, s'il avait rencontré quelque personne de sa connaissance, ou un ancien camarade, chose qu'il évitait en général. Néanmoins, il s'arrêta net et porta nerveusement la main à son chapeau, quand un ivrogne, qu'on emmenait dans une charrette vide, on ne sait

où ni pourquoi, au trot de deux grands chevaux, le désigna du doigt en criant à tue-tête : « Hé ! toi, chapelier allemand ! » Le chapeau était haut, rond, tout usé, déteint, troué, couvert de taches, sans bords et tout cabossé. Cependant ce n'était pas la honte, mais un autre sentiment, voisin de la terreur, qui avait envahi le jeune homme. « Je le savais bien, marmottait-il dans son trouble, je le pressentais. Voilà qui est pis que tout. Un rien, une gaffe insignifiante peut gâter toute l'affaire. Oui, ce chapeau attire l'œil... Il se fait remarquer, justement parce qu'il est ridicule... »

Restauration des écosystèmes

Voici pourquoi et comment leur donner une nouvelle vie

La décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) sera lancée prochainement lors de la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin 2021). Mais, pourquoi et comment redonner une nouvelle vie aux écosystèmes ? Découvrez ici le guide produit par le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), à l'endroit des acteurs intervenants dans ce domaine.



Terres agricoles

Leur utilisation trop intensive, l'érosion des sols, l'excès d'engrais et de pesticides épuisent de nombreuses terres agricoles. Pour les restaurer, on peut notamment réduire le travail des sols, utiliser davantage d'engrais et de pesticides naturels et diversifier les cultures, y compris planter des arbres. Ces mesures permettent de reconstituer les réserves de carbone dans les sols, ce qui les rend plus fertiles et permet aux pays de nourrir leur population croissante sans utiliser encore plus de terres. La restauration des terres agricoles permet également de créer des habitats pour la faune sauvage.

Le saviez-vous ? L'azote provenant des engrais utilisés dans l'agriculture industrielle ne pollue pas seulement l'air et l'eau, il contribue également au changement climatique.

Forêts

Les forêts et les arbres sont défrichés pour satisfaire les besoins de l'humanité en matière de terres et de ressources. L'exploitation forestière, la coupe de bois de chauffage, la pollution, les parasites



envahissants et les incendies de forêt endommagent ce qui reste. Pour restaurer les écosystèmes forestiers, il faut replanter et réduire la pression sur les forêts afin que les arbres repoussent naturellement. Les systèmes alimentaires sont un facteur important de la disparition des forêts. Reconsidérer la façon dont les gens cultivent et consomment les aliments peut aider à réduire la pression sur les forêts. Les terres agricoles dégradées et désaffectées peuvent être idéales pour la restauration des forêts, ce qui peut également signifier entretenir

des parcelles de forêt et de bois dans des paysages comprenant des fermes et des villages très fréquentés.

Le saviez-vous ? Les forêts constituent un habitat pour 80 % des espèces d'amphibiens du monde entier, ainsi que pour la plupart des oiseaux et des mammifères.

Lacs et cours d'eau

Une eau saine et abondante est devenue un luxe. Les écosystèmes d'eau douce ont été dégradés par la pollution, la surpêche et les infrastructures, ainsi que par l'extraction de toujours plus d'eau pour l'irrigation, l'industrie et les habitations. La restauration implique de mettre un terme à la pollution, de réduire et de traiter les déchets, de gérer la demande en eau et en poissons et de faire revivre la végétation au-dessus et au-dessous de la surface.

Le saviez-vous ? De nombreux poissons se nourrissent d'insectes. L'humanité peut donc restaurer les rivières en laissant pousser sur leurs berges davantage de plantes favorables aux insectes.

Prairies et savanes

Les broussailles, les prairies et les savanes sont surpâturées et érodées, converties à l'agriculture et envahies par des espèces exotiques. L'être humain peut faire en sorte qu'elles se reconstituent en éliminant la végétation ligneuse et en réensemencant les herbes indigènes. Les plantes et les animaux disparus peuvent être réintroduits et protégés jusqu'à ce qu'ils soient établis. Les pasteurs et autres utilisateurs doivent jouer un rôle important dans les plans de gestion durable de ces écosystèmes.

Le saviez-vous ? Les êtres humains ont évolué il y a des millions d'années dans les prairies et les savanes.

Montagnes

Dans les régions montagneuses, le défrichage des pentes pour l'agriculture ou les habitations peut déclencher une érosion dangereuse et polluer les rivières à leur source. La hausse des températures oblige les espèces, les écosystèmes et les populations à s'adapter ou à se déplacer. L'humanité peut contrer cette tendance en faisant revivre



les forêts et en rétablissant la protection qu'elles offrent contre les avalanches, les glissements de terrain et les inondations. Les responsables peuvent planifier les barrages et les routes de manière à éviter de fragmenter les rivières et autres habitats. Les techniques agricoles comme l'agroforesterie peuvent être plus résilientes face au changement climatique.

Le saviez-vous ? Au moins 600 glaciers ont disparu au cours des



dernières décennies, affectant l'approvisionnement en eau de milliards de personnes vivant en aval de ceux-ci.

Océans et côtes

Les écosystèmes marins sont attaqués par la pollution, le changement climatique et la surexploitation. Mais les solutions sont aussi communes que les menaces. Les gouvernements et les communautés peuvent rendre la pêche et la récolte des mangroves plus durables. Ils peuvent traiter correctement les eaux usées et autres déchets et empêcher les déchets plastiques de pénétrer dans l'eau. Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins doivent être gérés avec soin et restaurés activement afin que les océans puissent continuer à soutenir des milliards de moyens de subsistance dans le monde.

Le saviez-vous ? Les herbiers marins sont des champions ignorés du climat, capturant le carbone jusqu'à 35 fois

plus vite que la forêt tropicale humide.

Tourbières

Les tourbières et leurs énormes réserves de carbone et d'eau sont drainées et converties pour l'agriculture et dégradées par les incendies, le surpâturage, la pollution et l'extraction de tourbe. Pour éviter un changement climatique dangereux, il faut conserver le carbone des tourbières là où il se trouve : dans le sol et dans l'eau. Dans le même temps, l'humanité doit réhumidifier et restaurer de nombreuses tourbières

dégradées, par exemple en fermant les canaux de drainage, afin de stopper leurs émissions et de protéger les plantes et les animaux rares.

Le saviez-vous ? Les tourbières n'occupent que 3 % des terres de la planète, mais elles stockent près d'un tiers de tout le carbone contenu dans leur sol.

Zones urbaines

Les villes et les villages peuvent ressembler à des déserts écologiques.

Il y a peu de place pour la végétation au milieu des bâtiments, des routes et des usines. Les déchets et la pollution mettent en péril les cours d'eau, les sols et l'air. Mais les zones urbaines ont un énorme potentiel de restauration. Les groupes de citoyens et les autorités municipales peuvent nettoyer les cours d'eau, laisser pousser des plantes favorables aux abeilles et créer des forêts urbaines et d'autres habitats pour la faune dans les parcs, les écoles et d'autres espaces publics. Tondre l'herbe moins souvent est moins coûteux pour les villes et permet à la nature de prospérer. Les trottoirs perméables et les zones humides urbaines protègent contre les inondations et la pollution. Les zones industrielles contaminées peuvent être réhabilitées et transformées en lieux de nature et de loisirs.

Le saviez-vous ? Plus de 280 espèces d'oiseaux ont été recensées à Central Park, à New York.

Edem Dadzie

Consommation locale

Le Togo compte garder le monopole de la production du Gari

Le Gari (farine de manioc), très prisé au Togo est produit depuis la nuit des temps sur le territoire national. C'est un aliment qui est consommé par toutes les classes sociales, même si parfois, c'est au nécessaire qu'il semble porter secours. On peut considérer le gari comme un patrimoine togolais. Mais, visiblement, la mondialisation est en train de vouloir porter un coup aux pauvres producteurs togolais de manioc et de gari. Récemment, le pasteur Edoh Komi, président du Mouvement Martin Luther King (MMLK) publiait l'image d'un sac de gari produit par la Chine. On se pose des questions sur les qualités nutritives d'un tel gari. Face à la menace, le Togo doit agir. L'on apprend que des usines de gari sont en construction dans la préfecture de Vo, une plaque tournante de la production du gari au Togo.

La Chine serait aujourd'hui le premier producteur mondial du Atchiéké, un plat typiquement ivoirien. Comment une telle aberration a-t-elle pu se produire ? Des observateurs l'expliquent par l'incapacité du gouvernement ivoirien à promouvoir ce patrimoine, et investir dans sa production industrielle, et surtout, à le protéger en faisant d'elle une marque déposée. Le gari togolais risque-t-il lui aussi de souffrir de l'ingéniosité et de l'opportunisme des Chinois ?

Il revient au gouvernement de prendre des dispositions pour aider notre pays à garder le monopole de ce marché. Et, vu que notre pays voudrait promouvoir la consommation des produits locaux, c'est l'occasion à ne pas rater pour éviter que notre pays soit inondé par du gari produit en Chine sans que l'on sache comment, pendant que le gari produit traditionnellement

et dont nous connaissons tous le processus de fabrication et le circuit, a du mal à être écoulé. Heureusement, et c'est un réel soulagement de le savoir, le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa), nous apprend que cinq unités de production de gari, implantées dans la préfecture de Vo, entreront dans les jours à venir dans leur phase opérationnelle. L'installation de ces usines avait été annoncée par le chef de l'Etat en janvier 2020 lors d'une rencontre de terrain avec des femmes membres de coopératives de la localité.

Il faut aussi préciser qu'il y avait des initiatives privées qui étaient en cours dans le pays depuis quelques années. Par exemple, la société Gold Food Africa située dans le quartier Totsi-Gblinkomé à Lomé, produit et met en sachets du gari et ses autres dérivés comme le tapioca etc... depuis dix ans. La



Du Gari produit au Togo

révolution que le gouvernement est sur le point d'opérer dans ce domaine va certainement servir

de catalyseur pour toutes ces initiatives.

E. Dadzie

Adoption par les députés togolais

Le Togo désormais inscrit à la convention de l'eau et à la Charte africaine sur la sécurité routière

Les projets de lois autorisant l'adhésion du Togo à la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et celui autorisant la ratification de la Charte africaine sur la sécurité routière, ont réuni les députés hier 11 mai 2021 à la représentation nationale. Présidée par Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale, la plénière, huitième de l'année, a été sanctionnée par l'adoption à l'unanimité des parlementaires présents, des deux projets de lois.

La Convention de l'eau Après le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Togo va ratifier la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki. Comme la plupart des pays de la sous-région ouest africaine, le Togo partage la plus grande partie de ses ressources en eau avec les pays voisins tels que le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana. L'adhésion du Togo à la Convention de l'eau lui permettra d'une part d'améliorer la gestion de l'eau au plan national, de partager des connaissances et des expériences avec les autres pays, d'avoir accès à l'aide financière et à la coopération des donateurs. D'autre part, elle permettra de soutenir la réalisation des Objectifs de

développement durable (ODD) pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, la prévention des conflits et la promotion de la paix et de l'intégration régionale.

Communément appelée « Convention de l'eau », la convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, permettra au Togo de renforcer son engagement pour la promotion de la gestion durable des ressources en eau aux niveaux national, sous régional et international.

« La convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux fournit un cadre juridique pour la ressource

en eau partagée », a expliqué le commissaire du gouvernement, Bolidja Tiem, ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise.

La Charte africaine sur la sécurité routière

Projet de loi autorisant la ratification de la Charte africaine sur la sécurité routière a été adoptée le 31 janvier 2016 dans le souci d'améliorer la gestion des questions liées à la circulation routière en Afrique et de réduire davantage les accidents mortels sur les routes. Elle vise à confirmer et à compléter les textes nationaux existant en matière de sécurité routière. En ratifiant cette charte, le Togo s'engage à renforcer et à mettre en œuvre avec plus de rigueur et de suivi, des stratégies efficaces en matière de sécurité routière. Cela lui permettra, par ailleurs, de bénéficier de l'appui des organismes institutionnels opérant dans ce domaine.

« Envotantoui, l'Assemblée nationale témoigne son ferme engagement aux côtés du gouvernement

pour le développement », a dit le commissaire du gouvernement, Affoh Atcha-Dedji, ministre des Transports routiers, ferroviaires et aériens. La ratification de cette charte permettra, à terme, au Togo de réduire substantiellement l'insécurité routière dont les conséquences sont de réels freins à la croissance économique et au développement.

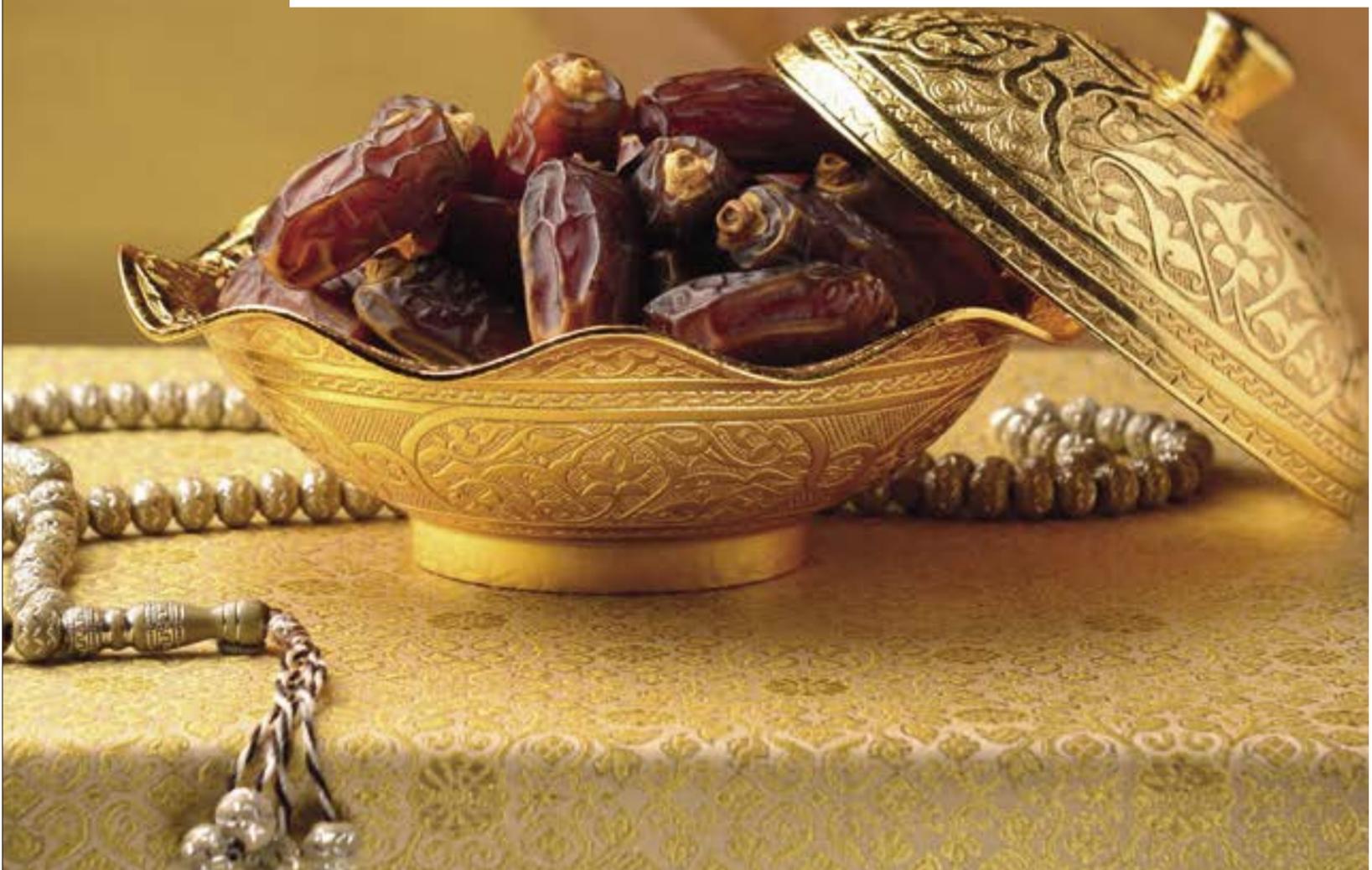
« En sollicitant l'adhésion du Togo à ces deux instruments internationaux d'envergure, le gouvernement fait preuve une fois de plus, de son engagement à inscrire durablement notre pays dans la dynamique internationale guidée par le multilatéralisme », a déclaré Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale. Elle a également encouragé et exhorté le gouvernement « à poursuivre les efforts en vue d'une appropriation effective de ces deux conventions dont les bénéfices annoncés sont énormes pour le développement durable de notre pays ».

Attipoe Edem Kodjo

GTA
ASSURANCES VIE
EN TOUTE CONFIANCE



AÏD MOUBARAK
MEILLEURS VŒUX
DE BONHEUR ET DE SANTÉ



GTA Assurances Vie souhaite une excellente Fête de l'Aïd El Fitr à tous.



WWW.GTAASSURANCESVIE.TG

MEMBRE DU GROUPE BCP